

RECHERCHE
LUTTE
CRIME ORGANISÉ

**Bilan des efforts
québécois de lutte contre
le crime organisé
2003-2004**

« Un effort collectif »

INTRODUCTION

En 2004, un premier rapport public faisant état des principaux efforts du Québec en matière de lutte contre le crime organisé était publié. Lors de la réunion du Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé (CELCO) du 10 mai 2004, il a été convenu que la publication d'un tel rapport sur une base annuelle n'était pas nécessaire. Les initiatives des différentes organisations en matière de lutte contre le crime organisé s'échelonnent généralement sur plus d'un an et ne changent pas de façon telle qu'une publication annuelle soit justifiée. Rappelons qu'une décision similaire a été prise par le Comité national de coordination sur le crime organisé (CNC) en ce qui a trait à la publication du *Rapport public concernant les mesures prises dans le cadre du Programme national de lutte contre le crime organisé*¹.

Afin de tenir les membres du CELCO ainsi que le public informés des nouvelles initiatives entreprises au cours de l'exercice 2003-2004, une mise à jour s'avérait tout de même nécessaire. Le présent document dresse donc un court bilan des initiatives signalées par les organisations en fonction des quatre axes d'intervention que comporte le *Programme national de lutte contre le crime organisé*, à savoir la coordination, la recherche et l'analyse, les outils législatifs et réglementaires ainsi que les communications et la sensibilisation du public.

1. Pour obtenir des renseignements sur le CELCO, le CNC ou le *Programme national de lutte contre le crime organisé*, consulter le site Internet du ministère de la Sécurité publique (MSP) à l'adresse suivante : www.msp.gouv.qc.ca.

Les unités et les opérations policières conjointes

Au cours de l'exercice 2003-2004, l'ensemble des unités mixtes d'enquête ont poursuivi leurs activités de lutte contre le crime organisé et ses manifestations. Parmi ces unités, mentionnons les suivantes :

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des principales unités mixtes d'enquête

Nom de l'unité	Cible	Faits nouveaux à mentionner
Équipe conjointe de cybersurveillance	Lutte contre la cybercriminalité sous toutes ses formes	Cette équipe est entrée en activité en 2003. À ce jour, elle a traité quatre dossiers d'enquête, dont deux d'envergure internationale, un d'envergure nationale et un d'envergure locale. Diverses accusations en lien avec la pornographie juvénile ont été portées.
Équipe intégrée des crimes technologiques (EICT)	Lutte contre la cybercriminalité	Cette équipe de la GRC a procédé à plus de dix arrestations à la suite d'enquêtes relatives à des accès non autorisés sur des réseaux informatiques gouvernementaux et d'entreprises du Canada et des États-Unis.
Équipe intégrée de police portuaire (EIPP)	Application des lois fédérales dans les ports, notamment en ce qui a trait à la contrebande, au trafic de drogues, à l'immigration et à la sécurité nationale	Cette équipe a été créée en 2003.
Équipe intégrée de la police des frontières (EIPF)	Lutte contre la criminalité transfrontalière, notamment la contrebande (tabac, alcool, armes, êtres humains, etc.)	
Escouades régionales mixtes (ERM)	Lutte contre les bandes de motards criminels et le crime organisé	Une nouvelle ERM, l'ERM Nord, a été mise en place pour desservir les territoires de Laval, des Basses-Laurentides et de Lanaudière.
Projet COLT	Lutte contre le télémarketing frauduleux	

Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO)	Lutte contre le crime organisé dans la région métropolitaine de Montréal	Une nouvelle Unité mixte d'enquête a été créée en septembre 2003 afin de lutter contre le crime organisé autochtone (UMECO-autochtone).
Unité mixte des produits de la criminalité (UMPC)	Lutte contre le blanchiment d'argent	
Unité mixte SANS FRONTIÈRE	Lutte contre les gangs de rue	Cette escouade a été créée en septembre 2003. En juin 2004, elle avait procédé à l'arrestation de plus d'une centaine d'individus liés aux gangs de rue.

Comme en témoigne l'information présentée dans ce tableau, certaines unités se sont ajoutées à celles qui étaient en activité depuis quelques années. C'est notamment le cas de l'unité mixte SANS FRONTIÈRE, qui regroupe des enquêteurs provenant des principaux corps policiers de la région de Montréal (Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Gendarmerie royale du Canada (GRC), Sûreté du Québec (SQ), Service de protection des citoyens de Laval et Service de police de la Ville de Longueuil) et qui lutte contre les gangs de rue. Il en est de même des équipes intégrées de police portuaire de la GRC qui, depuis 2003, sont chargées d'appliquer, dans les trois principaux ports du Canada (Halifax, Montréal, Vancouver), les lois fédérales concernant, entre autres, la contrebande, les stupéfiants, l'immigration et la sécurité nationale. La création d'une nouvelle ERM desservant les territoires de Laval, des Basses-Laurentides et de Lanaudière (ERM Nord) a quant à elle été annoncée à l'automne 2003, en même temps que celle de l'UMECO-autochtone, ayant le mandat de faire échec au crime organisé de souche autochtone. Finalement, une équipe conjointe de cybersurveillance, composée de membres de la SQ, du SPVM et de la GRC, est aussi entrée en fonction au cours de la dernière année pour lutter contre la cybercriminalité, notamment l'exploitation sexuelle des enfants.

Outre ces initiatives, des opérations policières plus ponctuelles, mais de grande envergure, se sont aussi déroulées au cours de l'exercice 2003-2004. Plusieurs ont contribué à affaiblir certaines organisations criminelles ou à limiter leurs activités clandestines. Parmi l'ensemble des opérations policières majeures qui ont marqué la dernière année, plusieurs méritent d'être mentionnées. C'est notamment le cas des suivantes :

Tableau 2 : Exemples d'opérations policières majeures contre le crime organisé

Nom de l'opération	Cible	Organisations concernées
AMBITION	Démantèlement d'une organisation criminelle liée aux bandes de motards criminels et mêlée principalement au trafic de drogues, aux prêts usuraires et au blanchiment d'argent. En plus des saisies de différents types de drogues (cocaïne, crack, ecstasy, haschich, cannabis), l'opération a mené à la saisie de 3 443 030 \$ en argent comptant et en véhicules de luxe.	SQ
BAGGIES	Opération visant des bureaux de changes liés aux Hell's Angels de Sherbrooke qui servaient de façade à des activités de prêts usuraires et de blanchiment d'argent.	SQ
CAPELLO	Opération découlant d'une demande d'assistance et ciblant un lessiveur d'argent colombien. Au cours de ce projet, les enquêteurs ont pu observer quatre transactions totalisant 1,8 M\$ US et 455 000 \$ CA.	Unité mixte des produits de la criminalité (UMPC)
CERISE / MOISSON	Arrestation et mise en accusation de 39 membres d'un réseau pyramidal de fraude actif au Québec et au Canada. Ces opérations ont aussi donné lieu à une saisie de 115 000 \$ en argent comptant ainsi qu'à une saisie de biens infractionnels d'une valeur de près de 50 000 \$.	SQ
CERVO / OCCASION	Assignment d'une ressource de la SQ à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) afin de cibler les organisations criminelles mêlées à l'exportation outre-mer de véhicules volés (projet CERVO). Une enquête (projet OCCASION) a notamment ciblé des membres du crime organisé traditionnel ainsi que des Hell's Angels.	SQ ASFC
GOTHAM	Démantèlement d'une cellule de trafic de stupéfiants agissant avec l'autorisation du groupe de motards criminels « Jokers » de Saint-Jean. Une ordonnance de la cour a permis la confiscation de plus de 500 000 \$.	SQ

MALABAR	Démantèlement d'un réseau de contrebande de tabac et saisie d'une importante quantité de tabac, de véhicules et d'argent comptant, totalisant 12 M\$. Les 18 individus arrêtés font face à des accusations de fraude et de complot.	SPVM SQ MRQ ACCES <i>tabac</i>
OPIACÉS	Démantèlement d'un réseau spécialisé dans la distribution de stupéfiants, notamment d'héroïne, à Montréal et à Laval. Des accusations de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic, d'entreposage négligent d'armes à feu et de possession de monnaie contrefaite ont été portées contre quatre individus. La valeur des saisies est estimée à plus de 358 000 \$.	SPVM
OURAGAN	Démantèlement de quatre réseaux criminels de Montréal et de l'Outaouais actifs dans le commerce de la drogue. Cette enquête a mené à plus de 32 arrestations et a donné lieu à des saisies totalisant 4,6 M\$.	ERM
SAVOIR	Arrestation de huit individus pour possession et trafic de stupéfiants, mettant ainsi fin aux activités criminelles du gang de rue « Crazy Adolescent Delinquent ».	SPVM
SUD	Arrestation de 56 individus membres ou associés des organisations criminelles des Hell's Angels South et des Hell's Angels Sherbrooke, et saisies de 696 000 \$ en argent comptant et en biens de toutes sortes.	ERM

Les produits de la criminalité

La récupération des produits de la criminalité constitue une façon incontournable de combattre le crime organisé en exerçant une pression accrue sur les organisations criminelles et en permettant aux organisations travaillant dans la lutte contre le crime organisé de récupérer une partie des frais engagés pour leurs enquêtes.

La SQ fait de la récupération des produits de la criminalité une de ses priorités en matière d'enquêtes criminelles. Que ce soit lors d'enquêtes menées exclusivement par la SQ ou pour des projets réalisés en partenariat avec d'autres organismes, elle évalue systématiquement la facette « produits de la criminalité » pour les dossiers portant sur la criminalité organisée. Pour la période couvrant l'exercice financier 2003-2004, les dossiers majeurs d'enquête ont permis à la SQ de saisir 4,6 M\$ en argent comptant. De ces saisies, 658 000 \$ ont, à ce jour, été confisqués.

Plusieurs membres ont été formés afin d'évaluer le potentiel de récupération des produits de la criminalité dans les enquêtes visant des groupes criminels organisés. Ainsi, les ERM ont formé 24 enquêteurs dans cette sphère afin d'acquérir davantage d'autonomie. Un protocole d'entente avec Revenu Québec a aussi été signé. Un partenariat a également été établi avec la Commission des valeurs mobilières du Québec quant aux activités illicites entourant les marchés boursiers.

Les programmes d'action et de prévention

Au cours du dernier exercice, les membres du CELCO n'ont signalé aucun nouveau programme majeur d'action ou de prévention. Il est cependant important de mentionner qu'en vertu du *Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité*, le ministère de la Sécurité publique (MSP) financera pour les deux prochaines années différents projets ayant comme objectif de soutenir, de mettre en œuvre ou encore d'évaluer des plans d'action locaux et régionaux visant à prévenir l'adhésion des jeunes à des gangs ou à des groupes criminels. Au total, ce sont 22 projets portant spécifiquement sur ce sujet qui seront subventionnés, dont 19 ciblant l'adhésion à des bandes de jeunes et 3 à des gangs de rue émergents. Vingt-neuf autres projets portant sur ce thème seront également financés à même un autre programme, soit celui de mobilisation des collectivités (PMC), que le MSP cogère avec le gouvernement fédéral.

À surveiller en 2004-2005 : le *Plan d'action pour lutter contre l'évasion fiscale*

Afin de lutter contre les crimes économiques et financiers à incidence fiscale, le gouvernement du Québec a récemment adopté le *Plan d'action pour lutter contre l'invasion fiscale* en vertu duquel une unité d'enquête intégrée a été créée. Cette unité est composée de représentants de la SQ, de l'Autorité des marchés financiers ainsi que des ministères québécois des Finances, du Revenu, de la Justice et de la Sécurité publique. Cette unité préconisera une approche globale dans la lutte contre les crimes économiques et financiers à incidence fiscale et assurera une meilleure circulation de l'information menant à la répression de ces crimes.

Outre le financement de ces projets de prévention, plusieurs programmes s'attaquant à des facettes particulières du crime organisé et ayant fait leurs preuves par le passé se sont poursuivis en 2003-2004. À titre indicatif, rappelons que ces programmes sont les suivants :

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des principaux programmes d'actions

Nom du programme	Cible	Faits nouveaux à mentionner
ACCES <i>alcool</i> ACCES <i>tabac</i>	Lutte contre les économies souterraines d'alcool et de tabac, de même que détection et démantèlement des réseaux de producteurs et de distributeurs clandestins.	
CISAILLE	Lutte contre la production de cannabis sur le territoire québécois.	En 2003, une hausse de 3,7 % du nombre de dossiers enquêtés par la SQ et une importante augmentation du nombre de plants saisis, passant de 345 630 en 2002 à 392 885 en 2003, ont été enregistrés. La participation d'intervenants externes en prévention, l'affichage de panneaux indiquant les champs surveillés, l'augmentation des appels à la ligne <i>Info-crime</i> et l'utilisation de la géomatique pour localiser les sites de production sont autant d'éléments expliquant ces résultats.
NOCTURNE	Lutte contre les problèmes posés par la criminalité dans les établissements détenteurs de permis d'alcool et par la présence d'organisations criminelles au sein de ces établissements.	

Les groupes de travail et les comités de coordination

Plusieurs groupes de travail sous la responsabilité du CELCO ont entamé leurs activités en 2004, soit les groupes de travail sur la culture de cannabis, sur le vol d'identité ainsi que sur les pratiques en matière de lutte contre le crime organisé (C-95 et C-24). À ces comités s'ajoutent ceux dont les activités se sont poursuivies pendant le dernier exercice, à savoir celui sur la circulation illégale des armes à feu et celui sur l'encadrement des « services pour adultes » (escorte, massage, danseuses nues, etc.), dont les travaux ont récemment été intégrés à ceux du CELCO. Le mandat de ces comités consiste principalement à proposer des pistes de solutions pour contrer les différents problèmes.

Outre ces groupes de travail québécois, rappelons également que plusieurs organisations membres du CELCO ont continué de participer à des comités pancanadiens sous la responsabilité du CNC, notamment au groupe de travail sur les installations de culture de cannabis, au groupe de travail sur les gangs de rue ainsi qu'au groupe de travail recherche et analyse.

RECHERCHE ET ANALYSE

À l'exception de la collecte de données et du suivi effectués à l'intérieur des différents programmes tels qu'ACCES ainsi que des analyses de situation réalisées par l'intermédiaire des groupes de travail, il y a peu d'initiatives nouvelles à signaler.

Afin d'approfondir les connaissances dont nous disposons sur la criminalité associée aux jeux de hasard et d'argent, le MSP a proposé au Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) de financer des recherches portant sur l'offre illégale de jeu, sur la criminalité périphérique à l'industrie légale du jeu (p. ex. prêts usuraires) et sur la prédominance des problèmes de jeu chez les détenus. Cette proposition a été accueillie favorablement et des recherches sont actuellement financées.

En milieu policier, la SQ, le SPVM et la GRC participent activement aux évaluations intégrées des menaces provinciales et nationales liées au crime organisé qui sont coordonnées par le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ) et, à l'échelle fédérale, par le Service canadien de renseignements criminels (SCRC). Des experts de ces corps de police ont également participé à l'exercice DELPHI du CNC, qui avait pour but d'établir des priorités en matière de politiques de lutte contre le crime organisé.

Des analyses stratégiques ont également été réalisées par différentes organisations policières. Mentionnons notamment l'évaluation du potentiel de violence lié au crime organisé en territoire québécois, réalisée par la SQ, ainsi que les états de situation produits par le SPVM sur la culture en serre de cannabis.

L'exercice 2003-2004 n'a pas été marqué par des modifications législatives importantes relatives au crime organisé, si ce n'est le projet de loi C-13 (Loi modifiant le *Code criminel* [fraude sur les marchés financiers et obtention d'éléments de preuve]). Ce projet de loi, qui a reçu la sanction royale le 30 mars 2004, a engendré la création d'un nouveau mécanisme de collecte d'éléments de preuve, c'est-à-dire les ordonnances de communication, qui obligent une tierce partie (p. ex. les banques) à fournir aux enquêteurs les renseignements en leur possession dans le délai indiqué dans l'ordonnance. Bien que n'étant pas propre aux enquêtes sur le crime organisé, cette disposition peut faciliter le travail des enquêteurs, notamment dans le cas d'enquêtes sur le blanchiment d'argent.

Par ailleurs, les dispositions introduites au *Code criminel* à la suite de l'adoption des projets de loi C-95 (L.C. 1997, ch. 23) et C-24 (L.C. 2001, ch. 32) ont continué à être utilisées dans les poursuites contre des membres d'organisations criminelles et ont, à ce jour, résisté aux contestations en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les mégaprocès découlant des opérations policières d'envergure qui ont touché le monde interlope au cours des dernières années se sont poursuivis et un groupe de travail a été mis en place, sous la responsabilité du CELCO, afin de cibler et de régler les problèmes rencontrés par tous les intervenants du système de justice lors de ces procédures judiciaires (groupe de travail sur les pratiques en matière de lutte contre le crime organisé).

La principale initiative en matière de sensibilisation du public a consisté, pour l'exercice 2003-2004, en la publication du premier rapport public du CELCO, faisant un bilan des efforts québécois en matière de lutte contre le crime organisé. La publication de ce rapport a été accompagnée de l'ajout, dans le site Internet du MSP, d'une section portant sur la lutte contre le crime organisé dans laquelle apparaissent les liens vers le rapport du CELCO et celui du CNC de même qu'une description des différentes structures de coordination (CNC, CELCO) et du *Programme national de lutte contre le crime organisé*.

Au sein des milieux policiers, la GRC, en partenariat avec le Comité permanent de lutte à la toxicomanie, a élaboré la seconde édition du livre *Drogues : savoir plus, risquer moins* et l'ouvrage *La consommation des psychotropes : portrait et tendances au Québec*. Des ateliers de formation sur les drogues ont été offerts à la Chambre criminelle des juges du Québec ainsi qu'aux procureurs et à leurs substituts de la Chambre de la jeunesse. Des enquêteurs ont également mené une campagne de sensibilisation afin de mettre le public en garde contre des réseaux de fraudeurs africains qui utilisent divers moyens pour soutirer de grosses sommes d'argent à leurs victimes.

La campagne nationale *Phonebusters*, ciblant le télémarketing frauduleux, a eu lieu au Québec et au Canada, et des affiches ont été distribuées dans les CLSC et les hôpitaux.

Toujours dans le domaine des communications et de la sensibilisation du public, le SPVM, en étroite collaboration avec les Centres jeunesse de Montréal, a maintenu son approche préventive et éducative auprès des jeunes, des parents, des professeurs et des intervenants sociaux, par l'entremise du programme *Connais-tu ma gang*. Favorisant une approche de résolution de problèmes et travaillant de façon multidisciplinaire (actions préventives combinées à des actions dissuasives), ce programme cible le phénomène des gangs et la prostitution juvénile.

CONCLUSION

Quoique moins élaboré que le rapport rendu public pour l'exercice 2002-2003, le présent document fait un rappel des différentes stratégies et initiatives mises en place par les organisations du CELCO afin de combattre le crime organisé et présente quelques nouveautés qui ont marqué la dernière année.

Encore une fois, la nature des moyens exposés témoigne de l'importance de travailler de façon concertée afin que les efforts déployés portent leurs fruits et se révèlent efficaces. Les réseaux criminels deviennent de plus en plus organisés et utilisent des stratagèmes de plus en plus sophistiqués pour commettre leurs délits. En ce sens, la collaboration de tous les intervenants, tant policiers que gouvernementaux, devient essentielle afin de combattre adéquatement ce problème. C'est donc sur cette voie que continuera de travailler le CELCO en favorisant l'échange de connaissances et en assurant la coordination à l'échelle provinciale.